

Travaux Personnels Encadrés en série S

But

- Les TPE sont des **travaux de recherche** réalisés en **autonomie** par des **équipes de trois** élèves.
- Ces travaux sont **interdisciplinaires**.
- À partir d'**investigations** à caractère documentaire, expérimental, statistique ou autre, chaque équipe réalise un **TRAVAIL INÉDIT** qui comprend :

- **une production concrète** (film, exposition, pages web, maquette, montage expérimental original, organisation d'une manifestation, etc.) ;

- **une note de synthèse** (1) accompagnée d'une **bibliographie** (2), est une copie d'examen ;

- **une présentation orale** (3) du travail réalisé ou de l'un de ses aspects.

IL NE S'AGIT PAS D'UN EXPOSÉ.

Organisation du travail

- Une même équipe peut réunir des élèves de plusieurs classes d'un même niveau.
- Le travail de chaque équipe est suivi par un **professeur tuteur** qu'elle rencontre régulièrement. De plus, selon le calendrier établi, les élèves peuvent prendre rendez-vous avec l'un ou l'autre des autres professeurs qui encadrent les TPE afin d'être conseillés sur le plan scientifique ou technique.
- Tous les élèves travaillent obligatoirement leurs TPE aux heures indiquées sur leur emploi du temps. Ils peuvent évidemment poursuivre leur travail au lycée en dehors de ces heures.
- Toute activité au CDI, sur informatique ou en laboratoire, doit faire l'objet d'une **réservation de poste une semaine à l'avance**.

Détermination du sujet

- Chaque équipe détermine librement son sujet de recherche à partir des **thèmes nationaux** de la série S :
 - Contraintes et libertés
 - Éthique et responsabilité
 - Santé et bien-être
 - Avancées scientifiques et réalisations techniques
 - Environnement et progrès
 - La mesure
- Le sujet retenu doit obligatoirement être **validé** par le professeur tuteur.
- Seule la **méthode de résolution** du sujet, sur la base d'une investigation, sera valorisée. Il n'est attendu ni accumulation de documents, ni présentation de résultats scientifiques préétablis, ni réponse basée uniquement sur des connaissances antérieures.

Le carnet de bord (individuel ou collectif)

- Il indique pour **chaque séance de travail** :
 - ce qu'il est prévu de faire ;
 - ce qui a été réalisé, les difficultés rencontrées,

des notes (brouillon), des références bibliographiques, etc.

- Les enseignants peuvent y écrire des remarques.

Modalités d'évaluation

- La note est **individuelle**.
- Seuls les **points supérieurs à la moyenne** seront pris en compte pour le baccalauréat et seront affectés d'un **coefficient 2**.
- Barème d'évaluation
 - Démarche personnelle et investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE : 8/20 attribués par le tuteur (recherche documentaire, démarche, contenus disciplinaires, contribution au travail collectif).
 - Production finale et synthèse de l'élève : 6/20 attribués par le jury (production, synthèse écrite).
 - Présentation orale du projet : 6/20 attribués par le jury (présentation argumentée, expression orale).

(1) **La note de synthèse** (2 pages en police 12)

- Le thème choisi dans la liste nationale [G].
- Le sujet initial ainsi que son évolution et sa formulation finale (indiquer la relation avec le thème) [G].
- La méthode de travail et les problèmes rencontrés [G ou I].
- L'implication personnelle (part dans le travail du groupe) [I].
- L'aboutissement du travail (à quoi j'arrive et remédiations éventuelles) [G].
- La justification du choix du support de production.
- *Possibilité de rajouter une chronologie du travail effectué (description succincte de la tâche effectuée à chaque séance).*

[G] : le texte peut être commun aux différents élèves du groupe
[I] : le texte est individuel

(2) La bibliographie

Selon le type de document consulté :

- livre : NOM DE L'AUTEUR, Prénom. *Titre*. Éditeur, date d'édition. Titre du chapitre, p. ;
- périodique : NOM DE L'AUTEUR, Prénom. Titre de l'article. *Titre du périodique*, date de parution, n°, p. ;
- encyclopédie : titre de l'article. *Titre de l'ouvrage*. Éditeur, date d'édition, p.
- site ou page Web : NOM DE L'AUTEUR, Prénom. Titre de la page. *Titre du site*. [en ligne]. URL. Date de publication ou mise à jour. Consulté le (date)

(3) Modalités de l'épreuve orale

- Jury de deux professeurs.
 - Présentation orale par les candidats : 15 min environ.
 - Entretien avec le jury : 15 min environ.
- Dans la présentation et l'entretien, chaque élève intervient de manière équivalente.*